

SAGE Couesnon



schéma d'aménagement et
de gestion des eaux
du bassin versant
du Couesnon





Qu'est ce qu'un SAGE ?

... une gestion collective de l'eau sur un territoire cohérent

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général »

Extrait de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

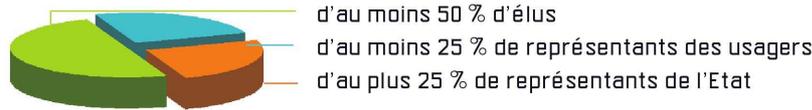
Un document de planification

Né de la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un **document réglementaire de planification fixant les orientations fondamentales de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques** à l'échelle d'un **bassin versant**.

Il a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités, usagers, services de l'Etat) autour d'un projet commun : satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE)

L'organe décisionnel du SAGE est la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** qui est présidée par un élu. Elle est composée :



Une longue démarche

La création d'un SAGE se déroule en 3 phases sur plusieurs années :

Phase préliminaire
Définition du périmètre
et constitution de la CLE

Phase d'élaboration
Conception et approbation
du projet de SAGE

Phase de mise en oeuvre et suivi
Application des préconisations
du SAGE

Une politique locale de l'eau

la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe l'obligation d'atteindre **un bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques d'ici à 2015** à tous les états membres.

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 retranscrit les principes de la DCE.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixent les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur chacun des 6 grands bassins hydrographiques français.

Le SAGE Couesnon est la déclinaison locale du SDAGE Loire-Bretagne.

DCE
Instances européennes

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
Ministère de l'Ecologie

SDAGE
Comité de bassin

SAGE
CLE

Une portée réglementaire

L'élaboration du SAGE aboutit à terme à deux documents officiels :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable qui est **opposable à l'Administration** : toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités publiques doivent être compatibles avec le SAGE. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme) doivent eux aussi être compatibles avec le SAGE.

- Le règlement qui est **opposable aux tiers** pour la réalisation de toute opération ayant un impact sur l'eau.



Le Couesnon à Romazy



Le Couesnon qui se jette au pied du Mont-Saint-Michel



Accouplement de libellules



Les marais de Sougéol en hiver



Drosera, plante typique de tourbières





Qu'est ce qu'un bassin-versant ?

... au-delà des délimitations administratives

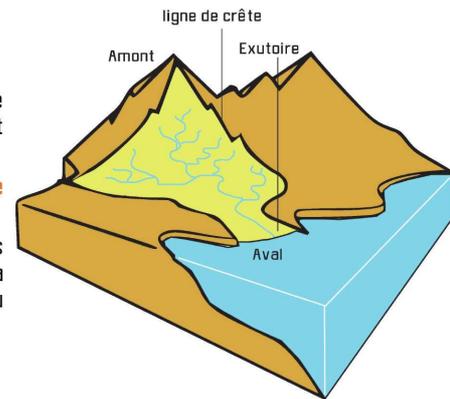
Imaginez un territoire sur lequel toutes les gouttes de pluies qui tombent s'écoulent, puis se rejoignent en un même endroit pour former une rivière qui débouche sur un fleuve ou dans la mer.

Une délimitation naturelle

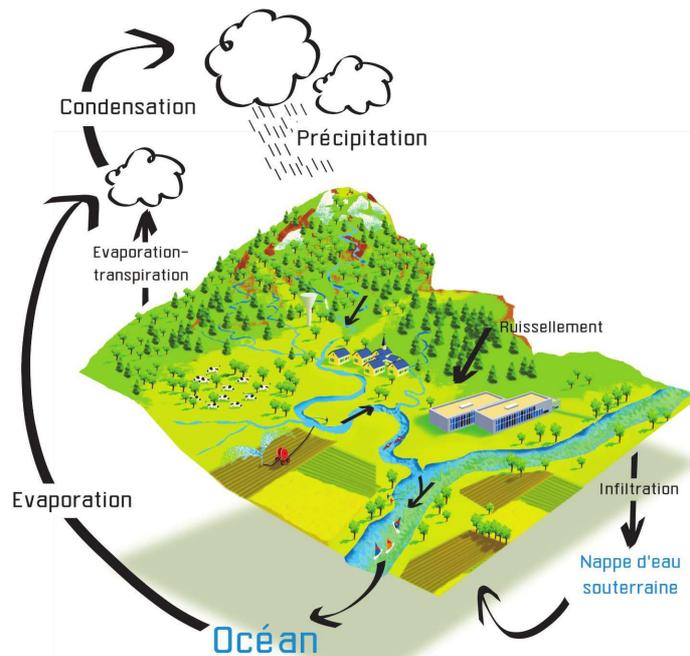
Un **bassin versant** ou encore bassin hydrographique est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan ...

La ligne séparant deux bassins versants adjacents est une **ligne de partage des eaux**.

Chaque bassin versant se subdivise en un certain nombre de bassins élémentaires (appelés « sous-bassins versants ») correspondant à la surface d'alimentation des affluents se jetant dans le cours d'eau principal.



De la source à la mer, un cycle bien rodé



Depuis sa source en amont jusqu'à son exutoire en aval, une rivière collecte sur son chemin l'eau provenant de tout son bassin versant : l'eau de ses affluents, l'eau de pluie, l'eau d'origine souterraine ...

L'eau une fois arrivée en mer s'**évapore**, se **condense** et retombe sur le bassin versant sous forme de **précipitation**. Le cycle est bouclé. Les eaux qui s'**infiltrent** dans le sol pour alimenter les nappes souterraines mettront plus de temps pour réaliser ce cycle.

L'Homme et son bassin versant

La rivière et à terme les mers ou les océans vont donc collecter l'ensemble des **éléments physiques et chimiques** que l'eau rencontre sur son passage. Ces éléments peuvent être naturels ou d'origine humaine.

De part l'aménagement qu'il opère sur son bassin versant et les activités qu'il exerce (habitations, villes, infrastructures, industries, cultures, élevages, loisirs, tourisme, barrages, stations de traitement de l'eau) **l'Homme bouleverse les équilibres naturels**.

Ses interventions impactent la qualité de l'eau, la quantité de ressource disponible et le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Des enjeux écologiques et économiques

Les activités humaines vont donc avoir des **conséquences écologiques** sur la vie aquatique notamment piscicole mais vont aussi avoir des **répercussions économiques** sur d'autres activités telles que l'alimentation en eau potable, la conchyliculture ou encore les activités touristiques.



Le Couesnon un jour de crue à Fougères



Le bassin versant du Couesnon entre Fougères et St Jean sur Couesnon



Zone humide en bordure de la Guerge



Ici le bocage a disparu, l'entraînement des éléments polluants vers la rivière par le ruissellement est donc d'autant plus important



Les polders de l'ouest au pied du Mont-Saint-Michel





Le SAGE Couesnon

... des acteurs au service de notre bassin versant

Elus, usagers et administrations se mobilisent autour d'un projet commun pour répondre aux différents enjeux liés à l'eau et au milieu aquatique du territoire

La carte d'identité du SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Couesnon concerne l'ensemble de son **bassin versant**. Celui-ci d'une superficie de **1130 km²**, est drainé par **1800 km** de cours d'eau qui se déversent dans la **baie du Mont-Saint-Michel**.

Les rivières principales sont le Couesnon, le Nançon, la Minette, la Tamoute, la Loisanche, le Tronçon, la Gerge et le Chênélais.

Le périmètre du SAGE défini par l'arrêté **préfectoral du 21 juin 2004** regroupe **73 communes** (58 en **Ille et Vilaine** et 15 en **Manche**) et concerne plus de **76 000 habitants**.

Ce territoire héberge environ 2900 exploitations agricoles et 300 entreprises de taille moyenne à importante et plus de 15 espaces naturels classés.

Le Couesnon est la dernière rivière d'Ille et Vilaine qui accueille encore du **Saumon**.



Les enjeux du SAGE

Retrouver une eau de qualité dès 2015

Partager et économiser la ressource en eau

Protéger les milieux aquatiques et garantir l'accueil des poissons migrateurs

Préserver le patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel

Améliorer l'accès à l'information sur l'eau

L'organisation du SAGE

Le SAGE Couesnon s'organise autour de 3 instances :

- La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est l'instance de concertation et de décision chargée d'élaborer le SAGE. Elle assure également le suivi de la mise en oeuvre du SAGE.

- Le **bureau de la CLE** s'appuie sur les propositions des commissions thématiques pour préparer les travaux de la CLE.

- Les **4 commissions thématiques** : « Qualité de l'Eau », « Aménagement des milieux aquatiques », « Besoins-ressources » et « Baie zone estuarienne » font des propositions sur les principaux enjeux.

La cellule d'animation du SAGE, mise en place en octobre 2006, anime et coordonne les différentes instances du SAGE

Les étapes d'élaboration du SAGE

La phase d'élaboration du SAGE nécessite plusieurs années de travail et de concertation avant d'aboutir à des préconisations et une réglementation répondant aux enjeux du bassin versant du Couesnon.

Dans une logique de mieux connaître pour mieux gérer, la CLE a également décidé de lancer l'inventaire des **cours d'eau et des zones humides** sur l'ensemble du bassin versant.

1 – Etat des lieux et Diagnostic
Mise en évidence des enjeux

2 – Tendances et scénarios
Les stratégies envisagées

3 – Choix de la stratégie
Concertation, consensus

4 – Rédaction des documents officiels
Plan d'aménagement et de gestion durable et règlement

5 – Validation finale
Avis des collectivités et du comité de bassin, enquête publique, adoption par la CLE et approbation par le préfet



Le Couesnon entre Fougères et St-Jean sur Couesnon



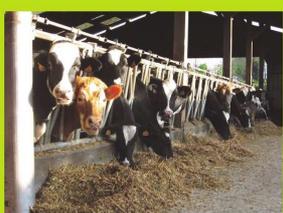
Le Mont-Saint-Michel une nuit d'été



Séance plénière de la CLE du 15 décembre 2008



La commission aménagement et milieux aquatiques en visite de terrain le 25 avril 2009



Le bassin versant du Couesnon, un territoire à dominante agricole